

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2014**

31

ACTION CULTURELLE - MUSÉE: Convention de mécénat entre la Ville d'Avignon et la Fondation d'entreprise AREVA.

#### **Mme BUGEON**

### Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Dans le cadre de la politique municipale visant à favoriser l'accès à la culture pour tous, le Musée Calvet de la Ville d'Avignon propose la réalisation d'un projet de sensibilisation en direction des enfants de Zone d'Éducation Prioritaire. Cette action d'initiation à la notion de collection, en parallèle de la reconstitution du cabinet de curiosité d'Esprit Calvet, s'adresse à près de 300 enfants qui pourront réaliser des œuvres d'Art en bénéficiant de l'intervention de quatre plasticiens professionnels et d'une personne en charge de la coordination du projet.

Pour le financement de ces actions, la Fondation d'entreprise AREVA dont les axes de mécénat favorisent l'accès à la culture des publics défavorisés en France et dans les régions où le groupe est implanté, a choisi de soutenir ce projet novateur proposé par la Ville d'Avignon en raison de sa parfaite adéquation avec les objectifs de son action. Le don versé par AREVA s'élève à 46.000 euros.

L'action de mécénat proposée permet une prise en charge de la totalité des frais engagés pour mener cette opération, notamment l'ensemble des coûts pédagogiques dont le recrutement de quatre plasticiens et d'un coordinateur pour la durée du projet.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

### Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission de la Culture, du Tourisme et du Développement Numérique Commission des Finances, du Domaine Public et de l' Administration Générale

# Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de passer une convention de mécénat avec la fondation d'entreprise AREVA pour le projet de sensibilisation des enfants de Zone d'Education Prioritaire à la notion de Collection en parallèle de la reconstitution du Cabinet de curiosité d'Esprit Calvet,
- IMPUTE la recette au compte 7788
- AUTORISE Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer la convention à intervenir.